



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E101205

VALABLE JUSQU'AU 31/12/2026

ÉDITÉ LE

17/11/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/1992

Forme juridique : EIRL

Capital : 0 DEPUIS LE 25/10/2025

Raison sociale : MALLE ERIC

23 RUE AMBROISE PARE  
53500 ERNEE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC Ernée

Téléphone : 02 43 05 19 56

Fax : 02 43 05 19 56

Siret : 385 377 254 00011

Portable : 06 10 46 49 84

Code NACE : 4331Z

Site Internet : <http://ericmalle.fr>

Numéro caisse de congés payés : 5030252

E-mail : malleeric@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :  
MALLE ERIC CHEF D'ENTREPRISE

AXA ASSURANCES IARD 378 451 9804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 378 451 9804

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                          | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Plâtrier / Plaquiste) | 03/10/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des combles perdus   | 01/01/2021         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1